

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

PROCÈS-VERBAL

CONSULTATION PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2017

**PROJET DE CHANGEMENTS TOPONYMIQUES DES ROUTES RANG 1 EST/132
EST – 3^E/4^E RUE – 8^E AVENUE OUEST**

Procès-verbal de la consultation publique tenue à 19h, le 22 février 2017, à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, au 20-A, 7^e avenue, Saint-Fabien et à laquelle étaient présents la conseillère madame Dolorès Bouchard, les conseillers messieurs Pierre Bellavance, Marius Côté, Alain Jean, et le maire, madame Marnie Perreault. Messieurs Ian Landry, directeur du service régional d'incendie à la MRC de Rimouski-Neigette et Martin Perron, directeur général étaient aussi présents. Madame Maryse Aubut, agente de communication, animait la consultation. 15 personnes se sont présentées.

Ouverture de la consultation publique : La consultation débute à 19h.

Madame Marnie Perreault, maire, met en contexte l'objet de la consultation.

1. Buts de la consultation.

Madame Maryse Aubut commence l'animation de la rencontre en lisant le document de présentation, annexé à ce présent procès-verbal.

2. Motifs des changements toponymiques proposés.

Aucun commentaire n'est soulevé dans l'assistance. Monsieur Ian Landry démontre l'importance d'une toponymie claire en présentant des exemples concrets d'interventions.

3. Démarches à entreprendre pour les citoyens touchés par les changements toponymiques.

Une question est soulevée à propos du changement éventuel de noms de rue sur le site Internet du 411. Madame Maryse Aubut s'engage à divulguer l'information dès que possible.

4. Voies de communication touchées par le projet de changement.

- Rang 1 Est : Il est décidé, à l'unanimité, de changer le nom Rang 1 Est par 132 Est.
- 3^e/4^e rues : Il est décidé, à l'unanimité, d'utiliser le nom 3^e rue comme seul nom de voie de communication pour ces deux rues.

5. Normes de la Commission de toponymie du Québec.

Aucun commentaire n'est soulevé.

6. Propositions de noms pour la 8^e avenue Ouest.

À la suite des discussions, il apparaît difficile de se fixer sur un nom de rue en particulier. Voici néanmoins quelques propositions relevées :

- La Boucanerie
- Le Fumoir
- Rue des sports
- Rue de l'aréna
- Avenue des sports

Il est noté que l'uniformisation du réseau routier local tend vers un nom débutant par « avenue ». Il est conclu qu'un concours sera lancé à toute la population afin de renommer la 8^e Avenue Ouest. Une suggestion est formulée d'ajouter une flèche sur la pancarte d'identification de la 13^e Avenue indiquant la direction de la 12^e Avenue. Un arrêt est demandé au coin de la 1^{re} Avenue et 1^{re} rue. Monsieur Pierre Bellavance s'engage à vérifier l'existence et la pertinence d'un tel panneau.

7. Échéancier et suivi.

Monsieur Martin Perron affirme qu'un compte-rendu des commentaires et des suggestions exprimés sera transmis aux citoyennes et citoyens sous peu. Les décisions sur les deux premières voies de communication seront adoptées ultérieurement, lors d'une prochaine séance publique du Conseil municipal.

8. Fin de la consultation.

La consultation publique se termine à 19h45.